

**Courriel n° 18**

----- Message transféré -----

**Sujet :** document à l'attention de MMe le DU enquêtrice  
publique

**Date :** Tue, 29 Dec 2020 18:28:35 +0100 (CET)

**De :** Sammy LE GUYADER <[sammy.lg@orange.fr](mailto:sammy.lg@orange.fr)>

**Répondre à :** Sammy LE GUYADER <[sammy.lg@orange.fr](mailto:sammy.lg@orange.fr)>

**Pour :** [mairie.le.saint@gmail.com](mailto:mairie.le.saint@gmail.com)

Bonjour,

Merci de transmettre ce document à Madame le Du pour l'enquête publique sur la carrière de Guernanbigot.

Cordialement,

Mr LE GUYADER

-----

Monsieur Le Guyader Sammy

Le 29 Décembre 2020

Cavarno

56110 Le SAINT

Objet : **enquête publique carrière « Guernanbigot »**

Madame l'enquêtrice,

Je vous envoie ce mail en rapport avec l'enquête publique ouverte, actuellement, sur le sujet d'extension de la carrière dite de « Guernanbigot » appartenant au groupe Pigeon.

Actuellement résident au lieu-dit Cavarno, je suis sur la commune de Le saint depuis 1989. J'ai donc bien connu l'entreprise familiale Rouzic qui exploitait le lieu depuis longtemps avant de vendre au groupe pigeon par la suite. Cette carrière fait donc plus au moins partie de mon paysage depuis un moment. Son exploitation semblait, à cette période-là, raisonnable et raisonnée d'un point de vue nuisances car le propriétaire, enfant du pays, habitait lui-même le quartier.

Parti de cette commune quelques temps, j'ai décidé d'y revenir installer ma famille en 2019 afin de retrouver ce calme et cette tranquillité. Bien entendu j'avais connaissance des changements émanant du nouveau propriétaire mais leur nouvelle demande n'est pas tolérable.

Au moment où la commune peut espérer augmenter sa population et accueillir de nouvelles familles et ainsi faire perdurer école et autres activités, grâce à l'envie grandissante du retour à la campagne des citadins, cette décision viendrait forcément porter préjudice à cet engouement (Du moins sur cette partie de la commune !)

Evidemment il faut vivre avec son temps mais l'évolution ne peut se faire qu'avec des intérêts communs entre la commune et l'entreprise. Ici RIEN DE CELA !!!

Cette demande va accroître les nuisances des riverains, déjà fortement impactés à l'heure actuelle :

- les accès et voies de circulation où 2 voitures ont déjà du mal à se croiser et qui sont inadaptés au passage de camions quotidiens, tellement la chaussée se dégrade.

- la visibilité par endroit est très réduite.

- la multiplication des tirs de mines et le concassage vont accentuer le bruit et la poussière ainsi que la pollution liée à l'augmentation du trafic des transports...

Qui voudrait dès lors venir s'installer ici pour avoir de tels inconvénients quotidiens ? Faudra-t-il un accident routier ou un enfant renversé pour être écouté ? Serons-nous affectés à terme avec toutes ces poussières qui nous entourent et que certains peuvent inhaler régulièrement ? Les multiplications des tirs de mines fragilisera-t-il le sol et nos biens construits ? L'éco système aurait-il les ressources pour se réinventer face à cette exploitation assez intensive...permettez-moi d'avoir des doutes...

Et les bénéfices d'une telle mesure, quels seraient-ils alors ?

- L'emploi : pas à un emploi de plus du fait de l'extension !

- restructuration et adaptations de la voirie existante : ce n'est pas à l'ordre du jour !

- seul le profit serait réel : augmenter la cadences, augmenter l'extraction pratiquement dans les mêmes conditions pour surtout ne pas investir et sortir du cash au détriment du voisinage.

En résumé, cette extension, que d'ailleurs la communauté de commune ainsi que la mairie ne soutient pas, à juste titre, est un non-sens...

L'état voudrait mettre l'écologie au cœur des systèmes, soit, mais alors place aux actes !

**Je suis contre cette extension vous l'aurez bien compris ...**

Merci de votre écoute attentive et de faire relayer notre craintes sur le sujet.

Cordialement,

Mr LE Guyader